

Commune de LEOTOING

Conseil Municipal du 19 Février 2014

Vote du Compte Administratif 2013 et Compte de gestion :

Commune:

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses : 151 771,30 €
	Recettes : 174 908,32 €
	Résultat de l'exercice : 23 137,02 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses : 57 833,60 €
	Recettes : 30 371,94 €
	Résultat de l'exercice : - 27 461,66 €

Affectation des résultats :

<u>Solde de la section fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice :	23 137,02 €
Report antérieur :	119 461,83 €
Total à affecter :	142 598,85 €
<u>Solde de la section investissement :</u>	
Résultat de l'exercice :	-27 461,66 €
Report antérieur :	23 769,64 €
Total à affecter :	-3 692,02 €
<u>Report possible en fonctionnement :</u>	138 906,83 €

Assainissement :

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses : 5 265,65 €
	Recettes : 5 091,90 €
	Résultat de l'exercice : -173,75 €
<u>Investissement :</u>	Dépenses : 0,00 €
	Recettes : 3 412,98 €
	Résultat de l'exercice : 3 412,98 €

Affectation des résultats :

<u>Fonctionnement :</u>	
Résultat de l'exercice :	- 173,75 €
Report antérieur :	1 463,80 €
Résultat de clôture :	1 290,05 €
<u>Investissement :</u>	
Résultat de l'exercice :	3 412,98 €
Report antérieur :	36 392,21 €
Résultat de clôture :	39 805,19 €

Adopté à l'unanimité.

Avenant à la Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale :

La convention pour l'établissement des dossiers CNRACL et la reprise d'antériorité portant sur la mission « Assistance retraites » signée pour la période 2011-2013, est arrivée à échéance.

Le 19 décembre 2013, le CDG 43 a délibéré et décidé de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2014.

Le maire propose de signer l'avenant. Accord des membres à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Blesle :

Le 19 décembre 2013, le conseil de la communauté de communes du Pays de Blesle a décidé de procéder à la modification de ses statuts.

La compétence facultative, le titre « Soutien aux associations » est remplacé par « Actions culturelles et soutien aux associations ».

Dans cette même compétence, suppression de la ligne « Soutien financier en matière de communication de ces manifestations » et ajout de la ligne « programmation en direct ou aide financière à la programmation des manifestations s'inscrivant dans des procédures contractuelles territoriales de type « contrat de développement culturel » ».

Accord des membres à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public :

Le 7 mars 2013, le conseil municipal décidait d'entreprendre des travaux de rénovation de l'éclairage public vétuste..

Un avant projet a été réalisé avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire sur les villages de Lanau, Planzols, Vernassal et Les Loyes.

L'estimation des travaux est de 20 836,63€

Ces travaux bénéficient d'aides de l'ADEM et du Syndicat départemental d'Énergie.

La participation de la commune est de 11 460,15 €.

Accord des membres à l'unanimité.

Manifestation sportive :

Une concentration de Quads, SSV et Motos est organisée le 8 et 9 mars 2014. Le parcours passe sur le territoire de la commune ; les services de la préfecture demande d'émettre un avis sur les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'épreuve.

Le maire rappelle que nos chemins communaux sont détériorés par le passage sauvage d'engins motorisés et que les réparations sont chaque année à la charge de la commune.

D'autre part le règlement de la manifestation prévoit que « l'association se dégage de toute responsabilité concernant les fautes, les dégâts ou le manque de respect occasionné par les participants de la randonnée, ainsi que tout accident corporel et matériel. ».

Le conseil donne un avis défavorable.

L'Auto Moto Tour 2014 :

L'Association Ligne de Conduite organise le 14 juin prochain son 7ème Rallye de Sécurité Routière, manifestation sur un parcours routier qui allie prévention routière et découverte du territoire.

Il est envisagé d'installer la ligne d'arrivée au village de Léotoing et d'effectuer la remise des récompenses dans la salle polyvalente.

Le conseil donne un avis favorable et propose un montant de 50 € pour la location de la salle polyvalente.

Vente de terrain à Lagarde :

Lors de la réunion du conseil du 16 décembre 2013, le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de Mme SOTO de Lagarde, désirant se rendre acquéreur d'une partie du domaine public située dans le prolongement de sa parcelle cadastrée D 347 au village de Lagarde et souhaitait avoir un plan du projet envisagé sur cette parcelle.

Après étude du projet, le conseil propose le prix de 10 € du m², les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Élections : Tour de garde pour la tenue du bureau de vote